



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question au Gouvernement n° 3659

Texte de la question

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Binetruy, pour le groupe de l'Union pour un mouvement Populaire.

M. Jean-Marie Binetruy. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État auprès de Mme la ministre de la solidarité et de la cohésion sociale. J'y associe mon collègue Jean-Pierre Dupont.

Madame la secrétaire d'État, lundi, vous ouvriez la semaine pour l'emploi des personnes handicapées en visitant un institut médico-éducatif consacré à l'insertion professionnelle des jeunes handicapés à Pessac, en Gironde. Depuis quinze ans, la France consacre chaque année une semaine à ce thème capital dans la vie de nos compatriotes handicapés. Cette semaine vise autant à mobiliser les acteurs privés, publics et associatifs qu'à sensibiliser le grand public. Elle nous interroge sur la façon dont notre société fait face à cette question majeure dans la vie des personnes handicapées.

Actuellement, le taux de chômage chez les personnes handicapées est de 19,3 %, soit deux fois plus que le taux de chômage en France. Le taux d'emploi des personnes handicapées est malheureusement toujours bas : 2,6 % dans le secteur privé et 4,4 % dans le public, alors que la loi fixe un taux d'emploi obligatoire à 6 %. C'est un véritable enjeu de société quand on sait que près de 1,8 million de personnes sont concernées par la question de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le public et le privé.

La formation professionnelle et l'emploi dans un poste adapté en milieu ordinaire ou en milieu protégé constituent un défi pour toutes les personnes handicapées et leur assurent souvent un revenu modeste en partie compensé par le cumul avec l'allocation adulte handicapé, fortement revalorisée.

Vous avez porté, madame la secrétaire d'État, la loi du 11 février 2005, avec tous les avantages qu'elle procure. Nous allons voter le budget de l'État sans baisse des crédits de la solidarité. Pouvez-vous nous dire où en sont les nombreuses initiatives et les multiples chantiers lancés pour poursuivre l'insertion des personnes handicapées ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.*

Messieurs les députés Jean-Marie Binetruy et Jean-Pierre Dupont, vous avez raison : la question de l'emploi des personnes handicapées dans la France de 2011 est absolument capitale parce que, comme tous les Français, nos compatriotes handicapés veulent contribuer à l'effort de tout notre pays en cette période difficile. Vous avez raison de dire que notre famille politique a porté les grandes lois en faveur de l'emploi des personnes handicapées : celle de 1987, avec Philippe Séguin, que la gauche n'avait pas approuvée ; celle de 2005, qui a fait de nouveau évoluer les conditions de l'emploi des personnes handicapées, repoussée par la gauche. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

Vous avez raison aussi de dire qu'il faut continuer d'agir pour que le taux d'emploi de nos compatriotes handicapés soit durablement élevé. Pour ce faire, tout le Gouvernement se mobilise autour du Président de la République, qui a fait de l'emploi des personnes handicapées une priorité, lors de la conférence nationale du handicap, le 8 juin dernier.

Mme Huguette Bello. Pour quels résultats !

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État*. Pour ce faire, l'ensemble du Gouvernement est à la manoeuvre : Xavier Bertrand avec les contrats aidés pour ceux qui sont le plus loin de l'emploi ; Nadine Morano qui, lors d'une visite ce matin à la société Thales, a rappelé que l'alternance avait progressé de 116 % ; Roselyne Bachelot et moi-même, qui travaillons à ce sujet au quotidien.

M. Pierre Gosnat. C'est une remise de décorations ?...

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État*. Mesdames et messieurs les députés, il faut faire reculer les stéréotypes. Je vous engage vivement à vous intéresser à la situation des jeunes diplômés handicapés qui sont de véritables héros du quotidien.

C'est par la formation continue et la formation professionnelle que nous ferons avancer la cause des handicapés.

Enfin, même dans notre plan de retour à l'équilibre, nous avons tenu à préserver la situation de ceux qui ne peuvent travailler et qui sont durablement protégés par l'augmentation de l'AAH. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3659

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 novembre 2011